

Cahier d'acteurs

Entre Montmarault et Mâcon/Chalon-sur-Saône

Janvier 2011 - N°15

Association de défense de la RCEA en Saône-et-Loire

Château de la Verrerie - BP 69 - 71206 Le Creusot Cedex - adrcea71@laposte.net
Pour une RCEA à 2x2 voies, publique et gratuite.



L'ADRCEA71 est une association Loi 1901 qui a été créée lors d'une assemblée générale constitutive qui s'est déroulée le 11 décembre 2008.

Ses statuts ont été enregistrés à la sous-préfecture d'Autun le 13 février 2009.

L'ADRCEA71 a pour objet :

- D'obtenir l'achèvement par l'Etat de la mise à 2x2 voies des branches Nord et Sud de la Route Centre Europe Atlantique en Saône-et-Loire.
- De défendre la gratuité de cette route pour la population et de maintenir son accessibilité pour toutes les communes qui en dépendent et les territoires qu'elle irrigue.
- D'être l'interlocuteur permanent des pouvoirs publics sur toutes les questions liées au fonctionnement de cet axe (aménagement du territoire, développement économique, préservation de l'environnement, sécurité routière...).

L'ADRCEA71 rassemble 235 adhérents actifs : élus, collectivités, entreprises, associations, organismes et particuliers.

Depuis sa création, l'ADRCEA71 a mené de nombreuses actions pour alerter les autorités sur la nécessité d'achever la mise à 2x2 voies de la RCEA et pour informer les habitants sur un projet de mise en concession qui a finalement été confirmé par le secrétaire d'Etat aux Transports, le 12 février 2009 à Clermont-Ferrand, puis présenté le 23 mars 2009 à Paray-le-Monial.

A ce titre, l'ADRCEA71 a notamment organisé de nombreuses réunions publiques, rencontré le préfet du département et le directeur des infrastructures de transports au ministère ou encore pris l'initiative d'une manifestation, le 24 avril 2009, qui a rassemblé plusieurs centaines de personnes.

15 000 Saône-et-Loiriens refusent l'autoroute payante

Lors de cette manifestation, l'ADRCEA71 a lancé une grande pétition populaire pour que l'opposition des habitants au projet de mise en concession puisse se traduire et s'affirmer haut et fort.

En deux mois, cette pétition a recueilli 15 000 signatures qui ont été remises au préfet de Saône-et-Loire le 19 juin 2009.

L'ADRCEA71 entend rappeler quel était le contenu de cette pétition, qui reste d'actualité.

« RCEA 71 : NON A L'AUTOROUTE PAYANTE !

Après le désengagement de l'Etat, la Route Express (RCEA) est la dernière route nationale du département de Saône-et-Loire. Cette grande transversale gratuite, reliant l'Est et l'Ouest de la France, est indispensable pour désenclaver notre département et pour maintenir en vie notre tissu économique le long de son parcours.

Mais c'est une route dangereuse sur les sections résiduelles à 2 voies et dans les goulots d'étranglement entre les parties à 1x1 voies et 2x2 voies. La population et les élus interviennent depuis des années auprès de l'Etat en vue d'obtenir la mise à 2x2 voies sur l'ensemble de la RCEA.

L'extrême lenteur des travaux ne répond pas à l'urgence de la situation : la privatisation des autoroutes décidée en 2005 par le gouvernement a diminué fortement les ressources de l'Agence pour le financement des infrastructures de transport en France (AFITF), qui ne permettent plus de financer la mise à 2x2 voies sur l'ensemble du parcours de la RCEA.

Le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires, le CIIAT, a validé, le 2 février 2009, 1 000 opérations réparties dans l'ensemble des régions, s'inscrivant dans le cadre du Plan de relance de l'économie. Ce plan de relance gouvernemental ne prévoit rien pour la RCEA en Saône-et-Loire.

Face à l'incapacité de l'État à assurer les travaux de mise en deux fois deux voies sur la dernière route nationale de Saône-et-Loire, le ministre des transports Dominique Bussereau, a annoncé sans concertation le 12 février 2009 le passage en concession autoroutière pour la branche sud Mâcon-Paray.

C'est INACCEPTABLE : les usagers et les entreprises devront, par le péage, payer une deuxième fois cette route déjà payée avec leurs impôts, et seront lésés par la suppression probable d'une partie des entrées/sorties actuelles. Les communes riveraines de l'ancienne nationale seront de nouveau envahies par les poids lourds, qui prendront les itinéraires de substitution que le Conseil général devra mettre en place à ses frais, donc aux vôtres.

Nous affirmons notre opposition à la mise en concession autoroutière de la RCEA !

Nous demandons l'achèvement par l'Etat de la mise à 2x2 voies de la RCEA en Saône-et-Loire avec le maintien de tous les accès existants et exigeons que cette route reste entièrement gratuite.

Il en va de la survie de notre territoire. »

Un débat nécessaire et utile

L'ADRCEA71 ne peut que se féliciter du débat public qui s'est engagé le 4 novembre 2010, débat qui répond aux objectifs qu'elle poursuit : informer largement le public, donner la parole à toutes les personnes intéressées, organiser le dialogue avec l'Etat, maître d'ouvrage du projet de concession.

Cependant, l'ADRCEA71 a regretté le retard pris dans l'organisation de ce débat public, retard indépendant de la volonté des membres de la Commission particulière mais qui résulte de la saisine tardive de la Commission nationale par le ministère.



L'ADRCEA 71 fait toutefois le constat de la qualité de ce débat, de la neutralité et de l'indépendance de la commission qui le conduit et de la sincérité du maître d'ouvrage.

Mais l'ADRCEA71 constate le déséquilibre du projet du maître d'ouvrage en faveur de la solution autoroutière : le « Projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA », tel qu'il s'intitule, est avant tout un projet de création d'une autoroute à péage sur l'itinéraire existant, l'alternative d'une poursuite de son aménagement sous maîtrise d'ouvrage publique ayant été largement sous étudiée voire négligée. Les éléments versés au débat sont incontestablement tendancieux.

L'ADRCEA71 déplore également que, entre l'annonce du projet de concession et sa mise en débat public, il n'ait été tenu aucun compte de la mobilisation des élus locaux, des collectivités et de ces quinze mille citoyens qui se sont exprimés alors que le projet présenté par l'Etat est similaire en tout point à ce qu'il était à l'origine.

Un projet autoroutier inacceptable



L'ADRCEA71 tient à rappeler les principaux éléments de désaccord avec le projet de mise en concession, éléments qui ont déjà été abondamment abordés dans le cadre du débat public.

La création d'une autoroute en lieu et place de la route nationale actuelle sur la branche Sud et sur la branche Nord entre Ciry-le-Noble et Paray-le-Monial ne présente aucune garantie « d'accélération ». Depuis 2006 et la fin du Contrat de plan Etat

Région précédent, date à laquelle l'idée de la mise en concession a été avancée par certains responsables politiques locaux, le rythme des travaux et des engagements de crédits pour l'aménagement de la RCEA a considérablement ralenti. Ce phénomène s'est même accentué depuis deux ans et l'annonce officielle du projet de concession.

Si retard il y a, il est donc en grande partie imputable à l'Etat, propriétaire de la RCEA. La création d'une autoroute obligera à reprendre toutes les études et à mener de nouvelles procédures, faisant à nouveau perdre un temps précieux.

Par ailleurs, il est clairement apparu que le calendrier prévisionnel du maître d'ouvrage était par trop optimiste, au vu de l'ampleur du projet et des précédents de ce type.

D'autre part, le choix de la solution autoroutière représente une augmentation considérable du coût final de l'aménagement de la RCEA, et ce d'autant plus que le dossier de l'Etat semble avoir surévalué le coût d'une « simple » mise à 2x2 voies à 110km/h afin que la solution autoroutière paraisse compétitive.

De plus, l'état des itinéraires de substitution obligerait nécessairement à des opérations de mise au gabarit, qui n'ont absolument pas été chiffrées et qui feraient exploser la « facture » pour les contribuables locaux, sans même parler

des nuisances et des dangers graves que le report d'une partie du trafic actuel occasionneraient pour les habitants et le cadre de vie des zones ainsi traversées.

Enfin, le principe même de la privatisation d'une route déjà largement financée par les contribuables est condamnable, d'autant plus que, contrairement à ce que le maître d'ouvrage affirme, le prix prévisionnel des péages qui figure dans le dossier (chiffres de 2008 qui n'ont pas été actualisés !) n'en tient pas réellement compte.

Une autre solution : le partenariat public/public

Le Conseil général de Saône-et-Loire, jouant parfaitement son rôle de garant de l'intérêt général départemental, dans le cadre de sa compétence routière hors RCEA, a avancé une proposition alternative au projet de l'Etat pour pallier à l'insuffisance du scénario d'aménagement sur crédits publics.

Schématiquement, cette proposition consiste à établir un partenariat entre le Département et l'Etat pour poursuivre les travaux de mise à 2x2 voies de la RCEA, en complétant les crédits prévus dans le dossier de concession par un emprunt financé par l'éco-redevance.

RCEA



SANS PÉAGE

Cette proposition permettrait de garantir les grands principes que l'ADRCEA71 défend depuis sa création.

- l'achèvement rapide de la mise à 2x2 voies de la RCEA en Saône-et-Loire ;
- le maintien de la gratuité pour les populations ;
- le maintien des accès et des dessertes des territoires.

Conclusion :

L'ADRCEA71 rappelle que, dès 2009, 15 000 habitants se sont prononcés contre la mise en concession de la RCEA et la création d'une autoroute à péages.

Fort de ce mandat que les signataires de cette pétition lui ont ainsi confié, l'ADRCEA71 s'oppose au projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA tel que présenté par l'Etat dans le cadre de ce débat public.

En conséquence, elle apporte son soutien à la proposition du Conseil général de Saône-et-Loire et demande que l'Etat s'engage fermement aux côtés du Département afin de faire aboutir cette solution.